Rapport annuel 2018

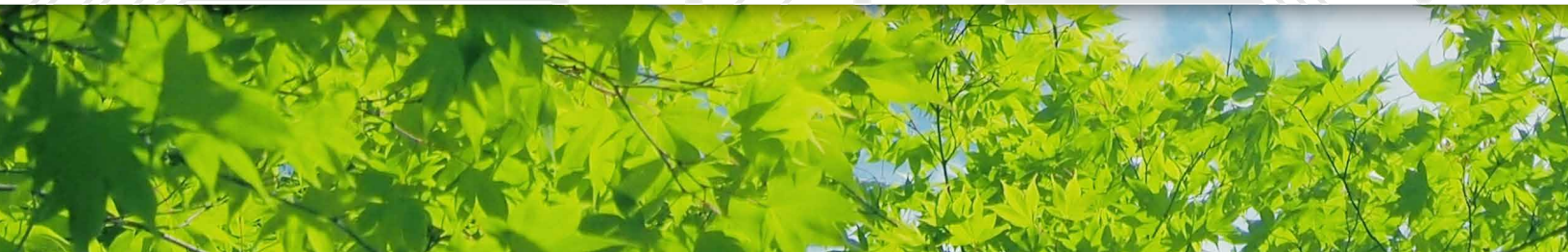

VISION, MISSION ET MANDAT

Vision

Être reconnue comme chef de file canadien en matière de gestion de programmes écoresponsables, réglementés et efficients pour le recyclage de produits électroniques en fin de vie utile.

Mission

À titre d'organisme à but non lucratif piloté par l'industrie, l'ARPE a pour mission d'aider :

- les entreprises et les consommateurs à gérer leurs produits électroniques de façon responsable ;
- les membres visés à se conformer à la réglementation.

Mandat

Offrir un programme national canadien pour les produits électroniques en fin de vie utile qui reconnaît le caractère unique de chaque réglementation provinciale et des parties prenantes concernées.

ARPE

En novembre 2013, l'ARPE a pris en charge la gestion du programme de l'Ontario, connu sous le nom d'Ontario Electronic Stewardship (OES). L'OES produit son propre rapport annuel, lequel est disponible à l'adresse ontarioelectronicstewardship.ca.

À propos de l'Association pour le recyclage des produits électroniques

L'Association pour le recyclage des produits électroniques (l'ARPE) est un chef de fil nord-américain en matière de recyclage des produits électroniques en fin de vie qui gère un programme pancanadien de recyclage des produits électroniques sûr et sécuritaire. L'ARPE assure une administration peu coûteuse et efficace pour les membres (fabricants, distributeurs et détaillants de produits électroniques) des provinces où elle est en activité, leur permettant ainsi de se conformer à la réglementation. Au nom de plus de 7 000 membres, l'ARPE contribue à détourner les produits électroniques des sites d'enfouissement en offrant aux entreprises et consommateurs canadiens des options de recyclage sûres et pratiques au moyen de plus de 2 400 points de dépôt accessibles.

L'ARPE est un organisme national à but non lucratif, piloté par l'industrie, qui gère des programmes réglementés de recyclage de produits électroniques dans neuf provinces. L'ARPE s'assure que les PEFVU sont recyclés de façon sûre, sécuritaire et écologique, préservant ainsi les ressources naturelles en récupérant les matériaux qui peuvent être utilisés pour fabriquer de nouveaux produits. L'ARPE collabore uniquement avec des recycleurs ayant été approuvés par le Bureau de qualification des recycleurs (BQR) en vertu de la Norme de recyclage des produits électroniques, qui a été adoptée en 2004 par l'industrie des produits électroniques pour assurer le traitement adéquat des produits électroniques en fin de vie. Cela signifie que tous les recycleurs autorisés doivent procéder au traitement des produits qui leur sont confiés par l'ARPE selon les normes et exigences établies. De plus, le BQR vérifie si les recycleurs respectent les exigences de la Norme de recyclage des produits électroniques, laquelle comprend la norme R2, reconnue à l'échelle internationale, comme première étape de la vérification. Cela permet de veiller à ce que les recycleurs mettent en œuvre des mesures de protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité et qu'ils procèdent à un traitement responsable de tous les matériaux.

Au cours de la décennie qui a suivi l'élaboration de la NRPE originale, divers programmes d'intendance des produits électroniques pilotés par l'industrie ont vu le jour au Canada dans le but de respecter les réglementations provinciales en matière de responsabilité élargie des producteurs (REP). Au sein de la famille de l'ARPE, les programmes de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique sont en activité depuis 2007. Le programme de la Nouvelle-Écosse a été lancé en 2008 alors que celui de l'Ontario a vu le jour en 2009 et celui de l'Île-du-Prince-Édouard, en 2010. Le Manitoba et le Québec ont débuté en 2012, suivis par Terre-Neuve-et-Labrador en 2013 et par le Nouveau-Brunswick en 2017.

FÉV. 2007	AOÛT 2007	FÉV. 2008	AVRIL 2009	JUIL. 2010	JUIL. 2012	AOÛT 2012	AOÛT 2013	MARS 2017
Lancement du programme de la Saskatchewan	*Lancement du programme de la Colombie-Britannique*	*Lancement du programme de la Nouvelle-Écosse*	*Lancement du programme de l'Ontario*	*Lancement du programme de l'Île-du-Prince-Édouard*	*Lancement du programme du Québec*	*Lancement du programme du Manitoba*	*Lancement du programme de Terre-Neuve-et-Labrador*	*Lancement du programme du Nouveau-Brunswick*

Message du président du conseil d'administration

Jeff Van Damme

Nous avons célébré en 2018 plusieurs anniversaires, c'est-à-dire un an pour le Nouveau-Brunswick, cinq pour Terre-Neuve-et-Labrador et dix pour la Nouvelle-Écosse. Partout au Canada, le recyclage des produits électroniques en fin de vie continue d'augmenter à mesure que le public prend conscience de l'importance du recyclage, de la confidentialité des données et du détournement des produits électroniques en fin de vie des sites d'enfouissement, ce qui constitue une excellente nouvelle pour l'économie et l'environnement.

Au nom du conseil d'administration de l'ARPE, je tiens à féliciter et à remercier nos membres, les équipes de direction et le personnel de l'ARPE ainsi que les consommateurs pour leur engagement. Les Canadiens ont recyclé en tout 977 280 tonnes métriques de produits électroniques par l'intermédiaire des points de dépôt de l'ARPE et des activités de collecte communautaires.

Notre positionnement Web indique que la stratégie d'optimisation des sites « Recycler mes électroniques » s'est révélée efficace. Les sites Web de l'ARPE, qui sont compatibles avec les applications mobiles, ainsi que les applications Web permettent aux Canadiens, peu importe où ils habitent, de savoir rapidement ce qu'ils peuvent recycler et où se trouvent les différents points de depôt.

La tendance liée à l'allègement du poids et à la miniaturisation des appareils électroniques s'accroît. Le secteur fabrique de plus en plus d'appareils plus légers, plus petits et multifonctionnels, ce qui réduit l'empreinte environnementale et entraîne chaque année une baisse du nombre de tonnes d'appareils électroniques en fin de vie.

« Nous poursuivons nos efforts d'amélioration de l'efficacité du programme tout en restant fidèles à notre engagement en matière de recyclage sûr des produits électroniques en fin de vie et en faisant la promotion d'initiatives d'intendance environnementale. »

L'ARPE poursuit son travail avec les autorités réglementaires pour passer d'indicateurs de rendement exclusivement basés sur le poids à d'autres types d'indicateurs, comme la sensibilisation du public et les questions d'accès. Selon les chiffres liés à la notoriété du programme, qui en 2018 ont atteint un record, la stratégie de communication de « Recycler mes électroniques » s'est révélée efficace en la matière.

Je suis fier du travail que nous avons tous accompli cette année pour continuer d'offrir aux Canadiens un programme national bien administré et efficace. L'année 2018 a marqué ma première année aux fonctions de président, et j'espère que le programme aura autant de succès au cours des prochaines années.

Jeff Van Damme
Président du conseil d'administration

Message du chef de la direction

Cliff Hacking

Une autre année vient de s'écouler, et je ne pourrais être plus satisfait des progrès de l'ARPE en 2018 d'un océan à l'autre. Nous poursuivons nos efforts d'amélioration de l'efficacité du programme tout en restant fidèles à notre engagement en matière de recyclage sûr des produits électroniques en fin de vie et en faisant la promotion d'initiatives d'intendance environnementale.

Étant donné que la technologie ne cesse d'évoluer, nous devons nous adapter à ces changements en adoptant des stratégies qui vont au rythme du progrès ainsi qu'en faisant évoluer le comportement des consommateurs.

Voici certaines des réalisations de l'ARPE en 2018 :

- Recyclage sûr de 94 638 tonnes métriques de produits électroniques en fin de vie, les détournant ainsi des sites d'enfouissement, de l'exportation illégale et des recycleurs irresponsables afin de récupérer des matières qui sont réintégrées à la chaîne de production;
- Élargissement de notre important réseau de collecte afin de faciliter l'accès et d'accroître la participation au programme. L'ouverture de 52 nouveaux centres de collecte ainsi que le programme de retour des produits électroniques en magasins portent le nombre total de points de dépôt à 2 400 dans tout le pays;
- Amélioration du programme à partir des commentaires des membres et des consommateurs en vue d'assurer l'efficacité de sa prestation;
- Amélioration stratégique du site Web afin d'optimiser notre positionnement sur les moteurs de recherche, et diffusion de messages propres à chaque région dans le but de rendre le recyclage des produits électroniques en fin de vie plus facile et plus pratique;
- Organisation de campagnes ciblées en lien avec la Semaine de la Terre, la Semaine de la réduction des déchets et le Cyber-lundi, ce qui nous a permis d'atteindre le plus grand nombre de personnes jusqu'à présent.

Je tiens, au nom de l'ARPE, à remercier les membres du programme et les autres intervenants de leur soutien continu, ainsi que les Canadiens de leurs efforts en matière de recyclage responsable des produits électroniques en fin de vie à travers l'ARPE.

Cliff Hacking
Chef de la direction

« Nous poursuivons nos efforts d'amélioration de l'efficacité du programme tout en restant fidèles à notre engagement en matière de recyclage sûr des produits électroniques en fin de vie et en faisant la promotion d'initiatives d'intendance environnementale. »

Gouvernance

Conseil d'administration de l'ARPE

En date du 31 décembre 2018, le conseil d'administration de l'ARPE est composé des membres suivants :

Jeff Van Damme, Président
Samsung Electronics Canada Inc.

Chris Gouglas
Best Buy Canada Ltd.

Peter Maddock
Panasonic Canada Inc.

Elena Papakosta
Dell Canada

Kristyn Rankin
Apple Canada Inc.

Giro Rizzuti
Costco Wholesale Canada

Mark Shanahan
Staples Canada Inc.

Cedric Tetzel
London Drugs Limited

Le chef de la direction et son équipe

- **Cliff Hacking**, Chef de la direction
- **Lynda Kitamura**, Chef des services financiers
- **Jay Illingworth**, Directeur, Harmonisation
- **Pierre Prim**, Directeur, Bureau de la qualification des recycleurs
- **Amy Victoria**, Directrice, Marketing et communications

Chaque programme provincial de l'ARPE est sous l'autorité d'un directeur général ou d'un directeur de programme chargé de la gestion quotidienne des programmes :

- **Craig Wisehart**, Directeur général, Ouest du Canada
- **Gayleen Creelman**, Directrice de programme, Saskatchewan
- **Dennis Neufeld**, Directeur de programme, Manitoba
- **Dominique Levesque**, Directrice générale, Québec
- **Gerard MacLellan**, Directeur général, Canada atlantique
- **Terry Greene**, Directeur de programme, Terre-Neuve-et-Labrador
- **Karen Ulmanis**, Directrice de programme, Nouveau-Brunswick

Processus et normes de recyclage de l'ARPE

L'ARPE a pour mission de recycler les produits électroniques en fin de vie collectés à travers son réseau de points de dépôt de manière responsable et dans le souci de la protection de l'environnement ainsi que de la santé et de la sécurité des travailleurs.

L'ARPE collabore uniquement avec des recycleurs ayant été approuvés en vertu de la **Norme de recyclage des produits électroniques (NRPE)** en vigueur au Canada, laquelle a été élaborée par l'industrie de l'électronique afin d'assurer la gestion sûre et écologique des PEFV.

De plus, notre **Bureau de la qualification des recycleurs (BQR)** audite les recycleurs afin d'assurer leur conformité aux exigences de la NRPE, lesquelles incluent, comme première étape de la vérification, la certification par une tierce partie en vertu de la norme internationale R2.

L'ARPE exige que tous les recycleurs traitent activement les produits et maintiennent des mesures adéquates de protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité en vue d'une gestion appropriée de tous les matériaux.

La NRPE et les processus d'audit favorisent la mise en place :

- ✔ de saines pratiques de gestion environnementale;
- ✔ de meilleures mesures de contrôle de la santé et de la sécurité des travailleurs;
- ✔ de mesures rigoureuses de contrôle de la sécurité des données;
- ✔ de mesures de responsabilisation en matière de transformation en aval.

ARPE Colombie-Britannique

L'année 2018 a marqué le onzième anniversaire du recyclage des produits électroniques en fin de vie en Colombie-Britannique, et nous poursuivons notre rôle de leader sur le plan environnemental par la sensibilisation et l'engagement du public. En tant que province, nous montrons l'exemple, car nous avons la liste la plus complète de matériaux de recyclage obligatoires en Amérique du Nord. Le succès du programme de l'ARPE en Colombie-Britannique est attribuable aux consommateurs et aux membres, qui sont engagés en matière de recyclage sûr des produits électroniques et de viabilité écologique.

Comme l'an dernier, nous avons constaté que la tendance se poursuit en 2018 et que les appareils électroniques plus légers et plus petits continuent de remplacer les appareils du passé plus lourds, plus volumineux et à fonction unique. Notre tâche, qui consiste à améliorer l'accessibilité et la commodité ainsi qu'à continuer à sensibiliser le public et à mettre en œuvre des stratégies d'engagement du public, reste une priorité pour le détournement des déchets électroniques.

L'ARPE C.-B. a poursuivi ses efforts en matière d'augmentation des points de dépôt dans toute la province, en accordant une attention particulière à l'accessibilité dans les zones rurales. Nous avons donc ouvert 20 nouveaux points de dépôt en 2018, ce qui porte le nombre total à 284 dans la province. Nous nous efforçons, grâce aux initiatives de collecte, d'offrir davantage d'options aux consommateurs, en particulier

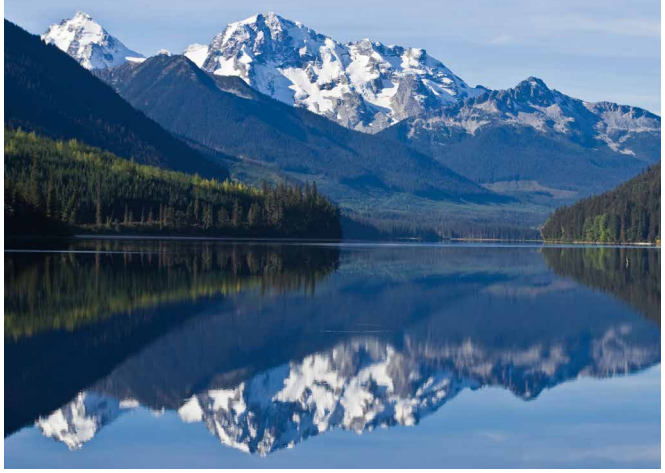

dans les collectivités plus petites et rurales, afin d'assurer le recyclage des produits électroniques en fin de vie en toute sécurité.

Le lancement de la version améliorée du site Web « Recycle My Electronics BC » en 2017 a permis d'accroître le nombre d'utilisateurs en ligne, attirant des consommateurs de tous âges grâce à des outils éducatifs et des éléments interactifs. Le site Web a été de nouveau amélioré en 2018, ce qui nous a permis de mieux nous positionner dans les moteurs de recherche, contribuant ainsi à notre stratégie globale de sensibilisation et d'engagement des consommateurs.

Nous contribuons, ensemble, à un avenir durable, et l'ARPE C.-B. est fière du rôle qu'elle joue pour que les consommateurs de la province puissent plus facilement recycler leurs produits électroniques en fin de vie en toute sécurité.

Craig Wisehart
Directeur général, Ouest du Canada

Activités d'exploitation – Colombie-Britannique

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017	**2018**	2017
Produits		
Écofrais	**17 892 765 $**	20 567 851 $
Intérêts	**492 496**	280 719
	18 385 261	20 848 570
Charges		
Activités d'exploitation directes		
Transformation	**7 545 323**	8 182 700
Collecte	**3 877 346**	3 970 076
Transport, entreposage et stockage	**3 880 138**	3 773 466
Audits de l'échantillonnage d'assurance qualité et du recyclage	**69 560**	73 962
	15 372 367	16 000 204
Autres charges		
Sensibilisation des consommateurs et communications	**755 622**	772 422
Administration	**1 730 856**	1 623 929
	2 486 478	2 396 351
	17 858 845	18 396 555
Excédent des produits par rapport aux charges	**526 416 $**	2 452 015 $

ARPE Colombie-Britannique

Collecte
Indicateurs opérationnels

Mesures relatives au poids des produits électroniques réglementés recueillis par l'entremise du programme de recyclage.

Produits électroniques en fin de vie utile recueillis

16 815 *tonnes*

Nombre de tonnes recueillies.

3,6 *kg par personne*

Nombre de kilogrammes recueillis par personne.

Accessibilité
Indicateurs d'accessibilité et de commodité

Mesures relatives à la facilité d'accès au programme pour le recyclage de produits électroniques réglementés.

Couverture et accessibilité des sites de collecte

99 %

Pourcentage de la population située à moins de 45 minutes (en milieu rural) ou 30 minutes (en milieu urbain) d'un point de dépôt de l'ARPE C.-B.

284

Nombre total de sites de collecte.

Notoriété
Indicateurs de notoriété auprès du public et de participation de l'industrie

Mesures relatives à la notoriété du programme auprès du public et à la participation au programme des membres visés de l'industrie afin de se conformer à la réglementation en matière d'environnement.

Notoriété auprès du public et participation de l'industrie

70 %

Pourcentage de la population connaissant la façon de recycler les PEFVU de manière écologique.

1 757

Nombre total de fabricants, détaillants et autres membres de l'industrie inscrits auprès de l'ARPE C.-B.

Coût
Indicateurs financiers

Mesures relatives au coût de mise en œuvre du programme, y compris la collecte, la consolidation, le transport, les audits, le traitement, l'administration, les communications, la gestion et les honoraires professionnels.

Coûts du programme

1 062 $ *par tonne*

Coût total du programme par tonne.

Cette fiche de performance présente les indicateurs clés de performance harmonisés dont tous les programmes d'intendance des produits électroniques réglementés pilotés par l'industrie et en exploitation en 2018 au Canada se sont engagés à rendre compte en vertu des « recherches et recommandations en faveur de mesures de performance pour les programmes de recyclage de produits électroniques en fin de vie utile réglementés pilotés par l'industrie au Canada » (Intergroup Consultants Ltd, avril 2010). Ces mesures reflètent les données présentées dans les rapports annuels de chacun des programmes ou autres rapports destinés au public.

ARPE Saskatchewan

L'année écoulée a permis une fois de plus de détourner des sites d'enfouissement de la province un nombre très important de produits électroniques, soit 2 344 tonnes métriques, assurant ainsi la récupération des ressources et la protection de l'environnement.

L'année a également été marquée par l'introduction du nouveau règlement sur la gérance de l'équipement électronique (*Electronic Equipment Stewardship Regulations* – OC 465/2017), qui a été adopté après une vaste consultation organisée par le gouvernement auprès de l'industrie et d'autres parties prenantes. L'adoption de cette nouvelle réglementation par le ministère de l'Environnement signifie que les consommateurs de la Saskatchewan peuvent recycler davantage de produits électroniques en fin de vie à travers le réseau de points de dépôt de Recycler mes électroniques, notamment les fours à micro-ondes et les appareils de jeu.

L'augmentation du nombre de points de dépôt dans les régions rurales de la province rend le recyclage des produits électroniques plus accessible. Actuellement, 93 % de la population se trouvent à moins de 50 km d'un point de dépôt dans les zones rurales, et à moins de 30 minutes d'un point de dépôt dans les centres urbains.

Un sondage réalisé auprès des consommateurs en 2018 a révélé que 89 % des ménages savent qu'un programme de recyclage des produits électroniques existe dans la province. Ce sondage a également révélé que la plupart des habitants de la province possèdent au moins un appareil électronique en fin de vie chez eux. Ces personnes peuvent donc véritablement profiter du programme de l'ARPE pour recycler ces produits en toute sécurité, notamment grâce aux nouveaux produits qui sont maintenant acceptés ainsi qu'à la multiplication des centres de dépôt.

La sensibilisation communautaire, qui est restée en 2018 une priorité de la stratégie de sensibilisation des consommateurs, a abouti à un partenariat avec l'équipe professionnelle de crosse en enclos, la Saskatchewan Rush, comprenant des apparitions à la télévision et à la radio, des entrevues de joueurs ainsi que le concours « Rush to Recycle », qui vise à accroître la participation au programme de recyclage des produits électroniques et à le faire connaître.

S'appuyant sur le lancement réussi, l'année dernière, de la version améliorée du site Web « Recycler mes électroniques », nous avons enrichi en 2018 les contenus locaux, ce qui a permis d'améliorer notre classement dans les résultats des moteurs de recherche ainsi que l'expérience utilisateur globale.

L'engagement de l'ARPE Saskatchewan en matière de recyclage sûr des appareils électroniques en fin de vie reste entier. La liste des appareils pouvant être recyclés a été enrichie, le nombre des points de dépôt a augmenté et de nouveaux partenariats ont été établis. Voilà donc un excellent tremplin pour les dix prochaines années. Si l'on en juge par la façon dont les habitants de la province ont accueilli ces changements, l'avenir du recyclage des produits électroniques est certainement prometteur.

Gayleen Creelman
Directrice de programme, Saskatchewan

Activités d'exploitation – Saskatchewan

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017	**2018**	2017
Produits		
Écofrais	**2 704 382 $**	2 746 671 $
Intérêts	**181 265**	131 263
	2 885 647	2 877 934
Charges		
Activités d'exploitation directes		
Transformation	**892 467**	960 184
Collecte	**843 451**	814 020
Transport, entreposage et stockage	**257 355**	253 827
Audits de l'échantillonnage d'assurance qualité et du recyclage	**48 217**	54 209
	2 041 490	2 082 240
Autres charges		
Sensibilisation des consommateurs et communications	**510 746**	597 932
Administration	**600 234**	573 441
	1 110 980	1 171 373
	3 152 470	3 253 613
Excédent des charges par rapport aux produits	**(266 823) $**	(375 679) $

ARPE Saskatchewan

Collecte
Indicateurs opérationnels

Mesures relatives au poids des produits électroniques réglementés recueillis par l'entremise du programme de recyclage.

Produits électroniques en fin de vie utile recueillis

2 344
tonnes

Nombre de tonnes recueillies.

2,1
kg par personne

Nombre de kilogrammes recueillis par personne.

Accessibilité
Indicateurs d'accessibilité et de commodité

Mesures relatives à la facilité d'accès au programme pour le recyclage de produits électroniques réglementés.

Couverture et accessibilité des sites de collecte

93 %

Pourcentage de la population située à moins de 50 km (en milieu rural) ou 30 minutes (en milieu urbain) d'un point de dépôt de l'ARPE Saskatchewan.

90

Nombre total de sites de collecte.

Notoriété
Indicateurs de notoriété auprès du public et de participation de l'industrie

Mesures relatives à la notoriété du programme auprès du public et à la participation au programme des membres visés de l'industrie afin de se conformer à la réglementation en matière d'environnement.

Notoriété auprès du public et participation de l'industrie

89 %

Pourcentage de la population connaissant le programme de recyclage des produits électroniques.

768

Nombre total de fabricants, détaillants et autres membres de l'industrie inscrits auprès de l'ARPE Saskatchewan.

Coût
Indicateurs financiers

Mesures relatives au coût de mise en œuvre du programme, y compris la collecte, la consolidation, le transport, les audits, le traitement, l'administration, les communications, la gestion et les honoraires professionnels.

Coûts du programme

1 345 $
par tonne

Coût total du programme par tonne.

Cette fiche de performance présente les indicateurs clés de performance harmonisés dont tous les programmes d'intendance des produits électroniques réglementés pilotés par l'industrie et en exploitation en 2018 au Canada se sont engagés à rendre compte en vertu des « recherches et recommandations en faveur de mesures de performance pour les programmes de recyclage de produits électroniques en fin de vie utile réglementés pilotés par l'industrie au Canada » (Intergroup Consultants Ltd, avril 2010). Ces mesures reflètent les données présentées dans les rapports annuels de chacun des programmes ou autres rapports destinés au public.

ARPE Manitoba

Voilà six ans que le programme de l'ARPE existe au Manitoba et que nous recyclons les produits électroniques en fin de vie en toute sécurité dans la province. Et les volumes continuent d'augmenter. Depuis la mise en place du programme, nous avons détourné des sites d'enfouissement quelque 20 000 tonnes métriques de produits électroniques en fin de vie (PEFV). Le niveau de sensibilisation du public continue également d'augmenter, en hausse de 7 % par rapport à 2017.

Alors que la tendance relative à l'allègement des produits électroniques se poursuit, les mesures permettant de quantifier les taux de détournement doivent évoluer afin de s'adapter aux appareils plus petits, plus légers et multifonctions. Nous nous attendons à une augmentation du nombre d'appareils détournés des sites d'enfouissement et recyclés en toute sécurité grâce au programme. L'ARPE Manitoba poursuivra ses efforts pour augmenter les taux de détournement au moyen de campagnes d'éducation et de sensibilisation des consommateurs.

Poursuivant en 2018 le travail visant à accroître l'accessibilité, nous avons ouvert huit nouveaux points de dépôt dans la province, ce qui porte le total à 86. Et grâce également au programme de retour des produits électroniques en magasin, le recyclage devient plus pratique et plus accessible dans toute la province. Actuellement, 92 % des habitants du Manitoba vivent à moins de 15 minutes d'un point de dépôt dans les centres urbains, et à moins de 30 minutes d'un point de dépôt dans les régions rurales. Le lancement du site Web « Recycler mes électroniques », qui est plus compatible avec les appareils mobiles et plus interactif, a été suivi en 2018 d'une plus grande personnalisation de l'expérience utilisateur.

Le lancement de pages régionales a permis d'offrir des contenus plus localisés ainsi que d'améliorer le classement dans les moteurs de recherche.

La sensibilisation communautaire reste une priorité, et l'ARPE Manitoba continue de travailler avec les collectivités situées dans le nord de la province, les collectivités éloignées ainsi que les Premières Nations afin que leurs habitants puissent recycler les produits électroniques de manière sûre et écologique. Nous poursuivrons nos efforts pour reproduire le succès de ces programmes dans d'autres collectivités du nord.

Nous avons, en 2018, poursuivi notre relation avec le club Manitoba Moose. Voilà en effet quatre ans que nous parrainons le programme « Power Play » afin de promouvoir le recyclage des produits électroniques auprès des supporters. La participation du public au programme de recyclage ainsi que la notoriété de ce programme s'améliorent. Grâce à l'élargissement du programme à toute la province, je m'attends à un succès durable dans l'avenir.

Dennis Neufeld
Directeur de programme, Manitoba

Activités d'exploitation – Manitoba

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017	**2018**	2017
Produits		
Écofrais	**3 170 136 $**	3 532 841 $
Intérêts	**161 201**	97 513
	3 331 337	3 630 354
Charges		
Activités d'exploitation directes		
Transformation	**1 595 357**	1 547 400
Collecte	**558 473**	580 422
Transport, entreposage et stockage	**247 898**	227 468
Audits de l'échantillonnage d'assurance qualité et du recyclage	**37 648**	39 418
	2 439 376	2 394 708
Autres charges		
Sensibilisation des consommateurs et communications	**489 688**	457 854
Administration	**601 036**	577 596
Frais imposés par le gouvernement	**(45 261)**	45 261
	1 045 463	1 080 711
	3 484 839	3 475 419
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(153 502) $**	154 935 $

ARPE Manitoba

Collecte
Indicateurs opérationnels

Mesures relatives au poids des produits électroniques réglementés recueillis par l'entremise du programme de recyclage.

Produits électroniques en fin de vie utile recueillis

3 024
tonnes

Nombre de tonnes recueillies.

2,4
kg par personne

Nombre de kilogrammes recueillis par personne.

Accessibilité
Indicateurs d'accessibilité et de commodité

Mesures relatives à la facilité d'accès au programme pour le recyclage de produits électroniques réglementés.

Couverture et accessibilité des sites de collecte

92 %

Pourcentage de la population située à moins de 50 km (en milieu rural) ou 15 minutes (en milieu urbain) d'un point de dépôt de l'ARPE Manitoba.

86

Nombre total de sites de collecte.

Notoriété
Indicateurs de notoriété auprès du public et de participation de l'industrie

Mesures relatives à la notoriété du programme auprès du public et à la participation au programme des membres visés de l'industrie afin de se conformer à la réglementation en matière d'environnement.

Notoriété auprès du public et participation de l'industrie

76 %

Pourcentage de la population connaissant le programme de recyclage des produits électroniques.

564

Nombre total de fabricants, détaillants et autres membres de l'industrie inscrits auprès de l'ARPE Manitoba.

Coût
Indicateurs financiers

Mesures relatives au coût de mise en œuvre du programme, y compris la collecte, la consolidation, le transport, les audits, le traitement, l'administration, les communications, la gestion et les honoraires professionnels.

Coûts du programme

1 152 $
par tonne

Coût total du programme par tonne.

Cette fiche de performance présente les indicateurs clés de performance harmonisés dont tous les programmes d'intendance des produits électroniques réglementés pilotés par l'industrie et en exploitation en 2018 au Canada se sont engagés à rendre compte en vertu des « recherches et recommandations en faveur de mesures de performance pour les programmes de recyclage de produits électroniques en fin de vie utile réglementés pilotés par l'industrie au Canada » (Intergroup Consultants Ltd, avril 2010). Ces mesures reflètent les données présentées dans les rapports annuels de chacun des programmes ou autres rapports destinés au public.

ARPE-Québec

En 2018, l'ARPE-Québec a souligné un jalon important de son histoire, ayant franchi la barre des 100 000 tonnes métriques de produits électroniques désuets récupérés depuis ses débuts en 2012, soit plus de 13 millions d'appareils!

Cette réussite est tout à l'honneur des citoyens, des industries, des commerces et des institutions du Québec qui ont répondu à l'appel. Cela témoigne également de la belle progression du programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques, mieux connu sous le nom de Recycler mes électroniques.

Notre porte-parole, le vulgarisateur scientifique, Martin Carli, a encouragé la population à poursuivre ses efforts en matière de recyclage des produits électroniques, rappelant l'importance de récupérer les précieuses ressources qui « dorment » encore dans les foyers québécois.

C'était d'ailleurs l'objectif de notre campagne publicitaire en 2018. Comme de nombreux Québécois ne semblent pas avoir pris de décision à l'égard de leurs vieux produits électroniques, nous avons caricaturé avec humour l'attachement aux vieilles choses qui ne servent plus pour contrer leur tendance à conserver leurs Serpuariens[MC]. Nous avons donc fait jouer cette corde sensible par un clin d'œil à de vétustes objets chers à la mémoire collective des Québécois.

Autre belle nouvelle en 2018, les volumes recueillis se sont maintenus, et ce, bien que les produits sont souvent plus petits et plus légers. Ces excellents résultats sont en partie attribuables à notre vaste réseau de collecte composé de quelque 1 000 points de dépôt officiels répartis dans la province. Par ailleurs, en collaboration avec les municipalités

et divers partenaires, plus de 150 événements – représentant plus de 450 jours de collecte – ont été organisés un peu partout au Québec en 2018, contribuant à détourner des sites d'enfouissement des milliers de vieux appareils électroniques et à sensibiliser la population.

Toujours soucieuse d'offrir un programme le plus efficient possible, l'ARPE-Québec adopte de saines pratiques de gestion. Ainsi, comme prévu encore cette année, nous avons enregistré un déficit et avons puisé dans la réserve afin de couvrir nos coûts d'exploitation en 2018.

L'année 2019 sera sans doute marquée par un contexte en ébullition. L'environnement est au premier rang des préoccupations, tant pour les gouvernements que pour la population. Les technologies évoluent rapidement et l'industrie du recyclage doit relever de nouveaux défis. Dans ce contexte, nous poursuivrons nos efforts en gardant le cap vers la reconnaissance, l'efficacité et l'accessibilité de notre programme.

Dominique Levesque
Directrice générale, Québec

Activités d'exploitation – Québec

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017	**2018**	2017
Produits		
Écofrais	**17 169 815 $**	16 447 765 $
Intérêts	**709 032**	503 993
	17 878 847	16 951 758
Charges		
Activités d'exploitation directes		
Transformation	**10 043 481**	10 903 777
Collecte	**2 093 834**	2 321 285
Transport, entreposage et stockage	**4 471 522**	4 466 610
Audits de l'échantillonnage d'assurance qualité et du recyclage	**224 643**	222 916
	16 833 480	17 914 588
Autres charges		
Sensibilisation des consommateurs et communications	**3 225 212**	3 498 304
Administration	**2 751 602**	2 615 130
Frais imposés par le gouvernement	**18 971**	11 654
	5 995 785	6 125 088
	22 829 265	24 039 676
Excédent des charges par rapport aux produits	**(4 950 418) $**	(7 087 918) $

ARPE-Québec

Collecte
Indicateurs opérationnels

Mesures relatives au poids des produits électroniques réglementés recueillis par l'entremise du programme de réemploi et de recyclage.

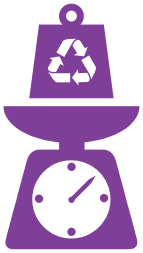

Produits électroniques en fin de vie utile recueillis

19 460 *tonnes*

Nombre de tonnes recueillies pour le recyclage.

1 927 *tonnes*

Nombre de tonnes recueillies pour le réemploi.

21 387 *tonnes*

Nombre total de tonnes recueillies (recyclage et réemploi).

2,6 *kg par personne*

Nombre de kilogrammes recueillis par personne (recyclage et réemploi).

Accessibilité
Indicateurs d'accessibilité et de commodité

Mesures relatives à la facilité d'accès au programme pour le recyclage de produits électroniques réglementés.

Couverture et accessibilité des sites de collecte

99 %

Pourcentage de la population située à moins de 45 minutes (en milieu rural) ou 30 minutes (en milieu urbain) d'un point de dépôt de l'ARPE-Québec.[1]

963

Nombre total de sites de collecte.

Notoriété
Indicateurs de notoriété auprès du public et de participation de l'industrie

Mesures relatives à la notoriété du programme auprès du public et à la participation au programme des membres visés de l'industrie afin de se conformer à la réglementation en matière d'environnement.

Notoriété auprès du public et participation de l'industrie

78 %

Pourcentage de la population connaissant le programme de recyclage des produits électroniques.

1 778

Nombre total de fabricants, détaillants et autres membres de l'industrie inscrits auprès de l'ARPE-Québec.

Coût
Indicateurs financiers

Mesures relatives au coût de mise en œuvre du programme, y compris la collecte, la consolidation, le transport, les audits, le traitement, l'administration, les communications, la gestion et les honoraires professionnels.

Coûts du programme

1 173 $ *par tonne*

Coût total du programme par tonne.

Cette fiche de performance présente les indicateurs clés de performance harmonisés dont tous les programmes d'intendance des produits électroniques réglementés pilotés par l'industrie et en exploitation en 2018 au Canada se sont engagés à rendre compte en vertu des « recherches et recommandations en faveur de mesures de performance pour les programmes de recyclage de produits électroniques en fin de vie utile réglementés pilotés par l'industrie au Canada » (Intergroup Consultants Ltd, avril 2010). Ces mesures reflètent les données présentées dans les rapports annuels de chacun des programmes ou autres rapports destinés au public.

[1] *Note : Ne tient pas compte des restrictions d'accès particulières relatives aux limites municipales.*

ARPE Nouvelle-Écosse et ARPE Île-du-Prince-Édouard

Au cours des dix dernières années d'activité de l'ARPE en Nouvelle-Écosse, la participation et de l'engagement des consommateurs ont augmenté de façon constante. La volonté d'investir dans l'avenir en veillant à ce que les produits électroniques en fin de vie soient recyclés de manière sûre est au cœur du programme.

La notoriété du programme auprès des consommateurs a atteint en 2018 un niveau record en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, soit respectivement 94 % et 86 %. Les habitants des deux provinces ont clairement démontré leur intérêt pour le programme et son adoption.

Pour que le public participe davantage au programme, il est essentiel de le rendre plus accessible. Nous avons donc continué à étendre le réseau de points de dépôt dans la province afin de rendre le recyclage des produits électroniques en fin de vie plus facile et plus pratique. La Nouvelle-Écosse compte maintenant 71 points de dépôt; de plus, un programme de retour des produits électroniques en magasin a été mis en place, et des activités de collecte communautaires sont organisées.

Le succès du programme de l'ARPE en Î.-P.-É. s'est poursuivi en 2018. En effet, quatre nouveaux points de dépôt ont été ouverts pour offrir une meilleure accessibilité à la fois dans les villes et dans les campagnes. L'Île-du-Prince-Édouard continue d'avoir au pays l'un des meilleurs taux de collecte et de détournement par habitant.

L'ARPE Nouvelle-Écosse et l'ARPE Île-du-Prince-Édouard continuent de voir les effets de l'allègement du poids des appareils électroniques. Bien que cela n'entraîne pas une

baisse du nombre d'unités recyclées, le nombre de tonnes de produits en revanche diminue. L'utilisation de la tonne métrique comme indicateur du succès des initiatives de détournement fait l'objet d'un suivi dans l'ensemble du pays et de l'industrie.

La sensibilisation et la participation des consommateurs sont des mesures tout aussi importantes du succès du programme. Nous poursuivrons donc nos activités de sensibilisation et d'engagement du public pour accroître la participation au programme.

Conscients de l'importance du marketing sur le plan régional, nous avons profité en 2018 du succès de la nouvelle version et de l'optimisation du site Web « Recycler mes électroniques », ce qui a permis d'améliorer l'expérience des consommateurs ainsi que le classement du site dans les moteurs de recherche en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le recyclage sûr des produits électroniques reste une grande priorité pour les habitants de la Nouvelle-Écosse et de l'Î.-P.-É. L'ARPE continuera donc à faciliter les choses en améliorant la sensibilisation et l'accessibilité afin de contribuer à un avenir durable pour tous.

Gerard MacLellan
Directeur général, Canada atlantique

Activités d'exploitation – ARPE Nouvelle-Écosse et ARPE Île-du-Prince-Édouard

Exercice clos le 31 décembre 2018 (non audité)	Nouvelle-Écosse	Î.-P.-É.	Total
Produits			
Écofrais	4 095 396 $	640 026 $	4 735 422 $
Intérêts	80 421	10 966	91 387
	4 175 817	650 992	4 826 809
Charges			
Activités d'exploitation directes			
Transformation	1 378 260	224 495	1 602 755
Collecte	599 270	76 159	675 429
Transport, entreposage et stockage	532 004	96 190	628 194
Audits de l'échantillonnage d'assurance qualité et du recyclage	29 537	4 028	33 565
	2 539 071	400 872	2 939 943
Autres charges			
Sensibilisation des consommateurs et communications	268 654	42 200	310 854
Administration	600 108	81 723	681 831
Frais imposés par le gouvernement	–	20 000	20 000
	868 762	143 923	1 012 685
	3 407 833	544 795	3 952 628
Excédent des produits par rapport aux charges	767 984 $	106 197 $	874 181 $

ARPE Nouvelle-Écosse et ARPE Île-du-Prince-Édouard

Collecte
Indicateurs opérationnels

Mesures relatives au poids des produits électroniques réglementés recueillis par l'entremise du programme de recyclage.

Produits électroniques en fin de vie utile recueillis

Nouvelle-Écosse		Île-du-Prince-Édouard	
3 169 *tonnes*	3,4 *kg par personne*	458 *tonnes*	3,2 *kg par personne*
Nombre de tonnes recueillies.	Nombre de kilogrammes recueillis par personne.	Nombre de tonnes recueillies.	Nombre de kilogrammes recueillis par personne.

Accessibilité
Indicateurs d'accessibilité et de commodité

Mesures relatives à la facilité d'accès au programme pour le recyclage de produits électroniques réglementés.

Couverture et accessibilité des sites de collecte

Nouvelle-Écosse		Île-du-Prince-Édouard	
99 %	71	100 %	12
Pourcentage de la population située à moins de 30 km (en milieu rural) ou 30 minutes (en milieu urbain) d'un point de dépôt de l'ARPE N.-É.	Nombre total de sites de collecte.	Pourcentage de la population située à moins de 30 km (en milieu rural) ou 30 minutes (en milieu urbain) d'un point de dépôt de l'ARPE Î.-P.-É.	Nombre total de sites de collecte.

Notoriété
Indicateurs de notoriété auprès du public et de participation de l'industrie

Mesures relatives à la notoriété du programme auprès du public et à la participation au programme des membres visés de l'industrie afin de se conformer à la réglementation en matière d'environnement.

Notoriété auprès du public et participation de l'industrie

Nouvelle-Écosse		Île-du-Prince-Édouard	
94 %	640	86 %	356
Pourcentage de la population connaissant le programme de recyclage des produits électroniques.	Nombre total de fabricants, détaillants et autres membres de l'industrie inscrits auprès de l'ARPE N.-É.	Pourcentage de la population connaissant le programme de recyclage des produits électroniques.	Nombre total de fabricants, détaillants et autres membres de l'industrie inscrits auprès de l'ARPE Î.-P.-É.

Coût
Indicateurs financiers

Mesures relatives au coût de mise en œuvre du programme, y compris la collecte, la consolidation, le transport, les audits, le traitement, l'administration, les communications, la gestion et les honoraires professionnels.

Coûts du programme

Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard
1 075 $ *par tonne*	1 190 $ *par tonne*
Coût total du programme par tonne.	Coût total du programme par tonne.

Cette fiche de performance présente les indicateurs clés de performance harmonisés dont tous les programmes d'intendance des produits électroniques réglementés pilotés par l'industrie et en exploitation en 2018 au Canada se sont engagés à rendre compte en vertu des « recherches et recommandations en faveur de mesures de performance pour les programmes de recyclage de produits électroniques en fin de vie utile réglementés pilotés par l'industrie au Canada » (Intergroup Consultants Ltd, avril 2010). Ces mesures reflètent les données présentées dans les rapports annuels de chacun des programmes ou autres rapports destinés au public.

ARPE Terre-Neuve-et-Labrador

Voilà cinq ans que le programme de l'ARPE existe à Terre-Neuve-et-Labrador. En décembre 2018, la province comptait 59 points de dépôt afin que les habitants de la province puissent recycler leurs produits électroniques en fin de vie. De plus, des activités annuelles de collecte ont permis aux personnes, surtout dans les régions rurales, de participer au programme de recyclage.

Au cours des cinq dernières années, l'ARPE Terre-Neuve-et-Labrador a traité 4 589 tonnes de produits électroniques en fin de vie, soit autant de produits qui ont été détournés des sites d'enfouissement. Ces produits ont été recyclés de manière sûre et responsable, et les ressources qu'ils contiennent ont été récupérées puis réintégrées à la chaîne de fabrication. Ce succès est attribuable à la notoriété du programme, qui est passée de 69 % en 2017 à 78 % en 2018.

Étant donné la taille de la population de la province et la tendance actuelle relative à l'allégement du poids des produits électroniques, le taux de détournement est d'autant plus parlant. Le marché évolue vers des appareils multifonctions plus petits, les téléphones intelligents permettant de remplacer plusieurs appareils; vers des produits plus grands mais plus légers, les téléviseurs LED et à cristaux liquides remplaçant les téléviseurs à tube cathodique; ainsi que vers les ordinateurs portables, qui remplacent les ordinateurs de bureau.

Une version plus dynamique du site « Recycler mes électroniques » a été lancée en 2017 à Terre-Neuve-et-Labrador. Nous avons, en 2018, continué à faire la promotion du programme auprès des habitants de la province en offrant des contenus locaux. Le succès de notre site Web témoigne de l'intérêt que portent les habitants de la province au programme « Recycler mes électroniques » et de sa notoriété. Ces derniers ont montré leur volonté de participer au programme et de contribuer à un avenir durable. Nous poursuivrons donc notre travail de promotion auprès du public par le biais d'activités de communication, de sensibilisation et de collecte, en particulier dans les régions rurales, afin que tous les habitants de la province puissent pleinement participer au programme de recyclage des produits électroniques en fin de vie. Nous espérons que les années à venir apporteront autant de succès.

Terry Greene
Directeur de programme, Terre-Neuve-et-Labrador

Activités d'exploitation – Terre-Neuve-et-Labrador

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017	**2018**	2017
Produits		
Écofrais	**1 968 920 $**	2 172 179 $
Intérêts	**49 973**	27 719
	2 018 893	2 199 898
Charges		
Activités d'exploitation directes		
Transformation	**343 065**	403 489
Collecte	**171 497**	189 295
Transport, entreposage et stockage	**527 904**	598 609
Audits de l'échantillonnage d'assurance qualité et du recyclage	**19 418**	21 621
	1 061 884	1 213 014
Autres charges		
Sensibilisation des consommateurs et communications	**383 305**	397 982
Administration	**340 415**	354 154
Frais imposés par le gouvernement	**83 345**	–
	807 065	752 136
	1 868 949	1 965 150
Excédent des produits par rapport aux charges	**149 944 $**	234 748 $

ARPE Terre-Neuve-et-Labrador

Collecte
Indicateurs opérationnels

Mesures relatives au poids des produits électroniques réglementés recueillis par l'entremise du programme de recyclage.

Produits électroniques en fin de vie utile recueillis

796
tonnes

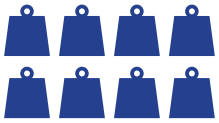

Nombre de tonnes recueillies.

1,5
kg par personne

Nombre de kilogrammes recueillis par personne.

Accessibilité
Indicateurs d'accessibilité et de commodité

Mesures relatives à la facilité d'accès au programme pour le recyclage de produits électroniques réglementés.

Couverture et accessibilité des sites de collecte

97 %

Pourcentage de la population située à moins de 45 minutes (en milieu rural) ou 30 minutes (en milieu urbain) d'un point de dépôt de l'ARPE T.-N.-L.

59

Nombre total de sites de collecte.

Notoriété
Indicateurs de notoriété auprès du public et de participation de l'industrie

Mesures relatives à la notoriété du programme auprès du public et à la participation au programme des membres visés de l'industrie afin de se conformer à la réglementation en matière d'environnement.

Notoriété auprès du public et participation de l'industrie

78 %

Pourcentage de la population connaissant le programme de recyclage des produits électroniques.

382

Nombre total de fabricants, détaillants et autres membres de l'industrie inscrits auprès de l'ARPE T.-N.-L.

Coût
Indicateurs financiers

Mesures relatives au coût de mise en œuvre du programme, y compris la collecte, la consolidation, le transport, les audits, le traitement, l'administration, les communications, la gestion et les honoraires professionnels.

Coûts du programme

2 348 $
par tonne

Coût total du programme par tonne.

Cette fiche de performance présente les indicateurs clés de performance harmonisés dont tous les programmes d'intendance des produits électroniques réglementés pilotés par l'industrie et en exploitation en 2018 au Canada se sont engagés à rendre compte en vertu des « recherches et recommandations en faveur de mesures de performance pour les programmes de recyclage de produits électroniques en fin de vie utile réglementés pilotés par l'industrie au Canada » (Intergroup Consultants Ltd, avril 2010). Ces mesures reflètent les données présentées dans les rapports annuels de chacun des programmes ou autres rapports destinés au public.

ARPE Nouveau-Brunswick

Nous avons fêté en 2018 le deuxième anniversaire d'ARPE Nouveau-Brunswick. Nous mettons l'accent, depuis 2017, sur la sensibilisation des consommateurs, des entreprises et des municipalités au message du recyclage des produits électroniques en toute sécurité et de la récupération des ressources.

Les chiffres ne cessent donc d'augmenter : 861 tonnes métriques de produits électroniques en fin de vie ont été collectées en 2018. Il s'agit là d'une réalisation importante, car l'ARPE Nouveau-Brunswick n'existe que depuis deux ans et que la tendance est à l'allégement du poids des produits électroniques. Étant donné que les appareils électroniques sont de plus en plus petits, légers et multifonctionnels, se fier uniquement à des paramètres de poids pour déterminer l'efficacité du programme se révèle compliqué.

Les craintes liées à la sécurité et à la protection des données personnelles constituent chez les consommateurs un obstacle à leur participation au programme. Nous continuons à informer le public par le biais de la presse écrite, en ligne et à la radio afin de les rassurer et dissiper les idées fausses sur ce problème et le processus de recyclage. Je suis fière d'indiquer que le niveau de notoriété du programme est passé de 61 % en 2017 à 65 % en 2018.

La sensibilisation du public et l'accessibilité au programme sont des mesures plus importantes pour évaluer l'efficacité globale de ce dernier. Lors du lancement du programme, nous nous étions fixé pour objectif d'offrir des services bilingues afin de représenter fidèlement le Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue au Canada. Nous avons

donc poursuivi ce travail en 2018 en veillant à ce que notre message, nos initiatives et nos stratégies de communication soient communiqués dans les deux langues officielles.

L'accessibilité aux points de dépôt, dans toute la province, continue de s'améliorer. L'augmentation du nombre de centres de collecte en 2018 rend plus facile et plus pratique le recyclage sûr des produits électroniques en fin de vie. Le N.-B. comptait, en 2018, 72 points de dépôt rassemblées dans les centres de remboursement, les entreprises privées et les installations de gestion des déchets, le tout constituant un réseau plus solide facilement accessible.

Notre deuxième année d'activité a prouvé que les habitants de la province appuient le programme et le message de durabilité environnementale par une action directe. Nous espérons que le succès du programme se poursuivra dans les années à venir.

Karen Ulmanis
Directrice de programme, Nouveau-Brunswick

Activités d'exploitation – Nouveau-Brunswick

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017	**2018**	2017
Produits		
Écofrais	**4 295 028 $**	2 872 206 $
Intérêts	**17 843**	9
	4 312 871	2 872 215
Charges		
Activités d'exploitation directes		
Transformation	**370 565**	387 332
Collecte	**160 955**	132 116
Transport, entreposage et stockage	**211 508**	256 593
Audits de l'échantillonnage d'assurance qualité et du recyclage	**30 543**	8 838
	773 571	784 879
Autres charges		
Sensibilisation des consommateurs et communications	**394 622**	530 021
Administration	**560 638**	574 502
Frais imposés par le gouvernement	**467 188**	394 175
	1 422 448	1 498 698
	2 196 019	2 283 577
Excédent des produits par rapport aux charges	**2 116 852 $**	588 638 $

ARPE Nouveau-Brunswick

Collecte
Indicateurs opérationnels

Mesures relatives au poids des produits électroniques réglementés recueillis par l'entremise du programme de recyclage.

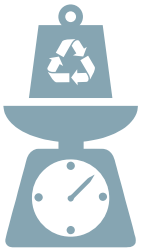

Produits électroniques en fin de vie utile recueillis

861
tonnes

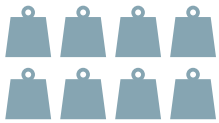

Nombre de tonnes recueillies.

1,2
kg par personne

Nombre de kilogrammes recueillis par personne.

Accessibilité
Indicateurs d'accessibilité et de commodité

Mesures relatives à la facilité d'accès au programme pour le recyclage de produits électroniques réglementés.

Couverture et accessibilité des sites de collecte

97 %

Pourcentage de la population située à moins de 45 minutes (en milieu rural) ou 30 minutes (en milieu urbain) d'un point de dépôt de l'ARPE N.-B.

72

Nombre total de sites de collecte.

Notoriété
Indicateurs de notoriété auprès du public et de participation de l'industrie

Mesures relatives à la notoriété du programme auprès du public et à la participation au programme des membres visés de l'industrie afin de se conformer à la réglementation en matière d'environnement.

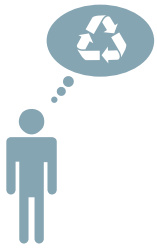

Notoriété auprès du public et participation de l'industrie

65 %

Pourcentage de la population connaissant le programme de recyclage des produits électroniques.

415

Nombre total de fabricants, détaillants et autres membres de l'industrie inscrits auprès de l'ARPE N.-B.

Coût
Indicateurs financiers

Mesures relatives au coût de mise en œuvre du programme, y compris la collecte, la consolidation, le transport, les audits, le traitement, l'administration, les communications, la gestion et les honoraires professionnels.

Coûts du programme

2 551 $
par tonne

Coût total du programme par tonne.

Cette fiche de performance présente les indicateurs clés de performance harmonisés dont tous les programmes d'intendance des produits électroniques réglementés pilotés par l'industrie et en exploitation en 2018 au Canada se sont engagés à rendre compte en vertu des « recherches et recommandations en faveur de mesures de performance pour les programmes de recyclage de produits électroniques en fin de vie utile réglementés pilotés par l'industrie au Canada » (Intergroup Consultants Ltd, avril 2010). Ces mesures reflètent les données présentées dans les rapports annuels de chacun des programmes ou autres rapports destinés au public.

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE 2018

Rapport des auditeurs indépendants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333 Bay Street, Suite 4600
Toronto ON M5H 2S5
Canada

Téléphone : 416 777 8500
Télécopieur : 416 777 8818

Aux membres de l'Association pour le recyclage des produits électroniques

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section **« Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers »** de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada | Le 26 avril 2019

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

État de la situation financière

Au 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017	**2018**	2017
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	**102 171 250 $**	100 812 615 $
Débiteurs (note 2)	**12 853 396**	14 924 913
Placements à court terme	**–**	2 482 581
Charges payées d'avance	**141 413**	104 071
	115 166 059	118 324 180
Immobilisations (note 3)	**268 229**	278 639
	115 434 288 $	118 602 819 $
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	**6 177 745 $**	7 642 926 $
Actif net		
Fonds d'efficacité et d'efficience [note 5 a)]		
Colombie-Britannique	**1 222 252**	1 222 252
Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard	**664 126**	664 126
Saskatchewan	**289 000**	289 000
	2 175 378	2 175 378
Réserve pour éventualités [note 5 b)]		
Colombie-Britannique	**30 743 323**	30 216 907
Manitoba	**9 217 951**	9 371 453
Québec	**44 608 601**	49 559 019
Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard	**5 708 600**	4 834 419
Saskatchewan	**11 410 031**	11 676 854
Terre-Neuve-et-Labrador	**3 001 040**	2 851 096
Nouveau-Brunswick	**2 063 984**	(52 868)
	106 753 530	108 456 880
Actif net investi en immobilisations		
Québec	**106 902**	128 895
Terre-Neuve-et-Labrador	**6 089**	8 699
Siège social	**155 238**	141 045
	268 229	278 639
Non affectés	**59 406**	48 996
	109 256 543	110 959 893
	115 434 288 $	118 602 819 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

Administrateur

ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017	**2018**	2017
Produits		
Écofrais	**51 936 468 $**	53 358 216 $
Frais de gestion	**3 842 533**	2 640 760
Intérêts	**1 703 197**	1 088 764
	57 482 198	57 087 740
Charges		
Activités d'exploitation directes		
Transformation	**22 393 013**	24 421 563
Collecte	**8 380 985**	8 717 232
Transport, entreposage et stockage	**10 224 519**	10 353 890
Audits de l'échantillonnage d'assurance qualité et du recyclage	**463 594**	455 500
	41 462 111	43 948 185
Autres charges		
Sensibilisation des consommateurs et communications	**7 634 585**	6 556 810
Administration	**9 544 609**	9 598 687
Frais imposés par le gouvernement	**544 243**	471 090
	17 723 437	16 626 587
	59 185 548	60 574 772
Excédent des charges par rapport aux produits	**(1 703 350) $**	(3 487 032) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	Colombie-Britannique		Manitoba	Québec		Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard		Nouveau-Brunswick
	Réserve pour éventualités	Fonds d'efficacité et d'efficience	Réserve pour éventualités	Réserve pour éventualités	Investi en immobilisations	Réserve pour éventualités	Fonds d'efficacité et d'efficience	Réserve pour éventualités
	[note 5 b)]	[note 5 a)]	[note 5 b)]	[note 5 b)]		[note 5 b)]	[note 5 a)]	[note 5(b)]
Solde à l'ouverture de l'exercice	30 216 907 $	1 222 252 $	9 371 453 $	49 559 019 $	128 895 $	4 834 419 $	664 126 $	(52,868) $
Excédent des charges par rapport aux produits	–	–	–	–	(33 564)	–	–	–
Virements interfonds	526 416	–	(153 502)	(4 950 418)	–	874 181	–	2 116 852
Investi en immobilisations	–	–	–	–	11 571	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	30 743 323 $	1 222 252 $	9 217 951 $	44 608 601 $	106 902 $	5 708 600 $	664 126 $	2 063 984 $

	Saskatchewan		Terre-Neuve-et-Labrador		Siège social		2018	2017
	Réserve pour éventualités	Fonds d'efficacité et d'efficience	Réserve pour éventualités	Investi en immobilisations	Investi en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	[note 5 b)]	[note 5 a)]	[note 5 b)]					
Solde à l'ouverture de l'exercice	11 676 854 $	289 000 $	2 851 096 $	8 699 $	141 045 $	48 996 $	110 959 893 $	114 446 925 $
Excédent des charges par rapport aux produits	–	–	–	(2 610)	(79 243)	(1 587 933)	(1 703 350)	(3 487 032)
Virements interfonds	(266 823)	–	149 944	–	–	1 703 350	–	–
Investi en immobilisations	–	–	–	–	93 436	(105 007)	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	11 410 031 $	289 000 $	3 001 040 $	6 089$	155 238 $	59 406 $	109 256 543 $	110 959 893 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017	**2018**	2017
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent des charges par rapport aux produits	**(1 703 350) $**	(3 487 032) $
Amortissement sans effet sur la trésorerie	**115 417**	65 022
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	**2,071 517**	(3 672 302)
Charges payées d'avance	**(37 342)**	28 443
Créditeurs et charges à payer	**(1 465 181)**	507 461
	(1 018 939)	(6 558 408)
Activités d'investissement		
Placements, montant net	**2 482 581**	4 314 140
Immobilisations acquises	**(105 007)**	(254 846)
	2 377 574	4 059 294
Augmentation (diminution) de la trésorerie	**1 358 635**	(2 499 114)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**100 812 615**	103 311 729
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**102 171 250 $**	100 812 615 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2018

L'Association pour le recyclage des produits électroniques (l'« ARPE » ou l'« Association ») est une association sans but lucratif dirigée par l'industrie, engagée à s'assurer que les produits électroniques en fin de vie utile soient recyclés de façon sûre, sécuritaire et responsable, et ce, conformément aux règlements provinciaux sur le recyclage des produits électroniques. Les membres de Recyclage des produits électroniques Canada et du Conseil canadien du commerce de détail ont fondé l'ARPE en 2011. L'ARPE perçoit des écofrais de compagnies inscrites (intendants) qui vendent des produits électroniques sur le marché. Ces frais sont donc utilisés pour payer les manutentionnaires des produits électroniques en fin de vie utile, les centres de collecte, les sociétés de transport et les transformateurs. Ces frais couvrent également ceux liés aux communications et à la sensibilisation des consommateurs sur les programmes de recyclage des produits électroniques ainsi que ceux des points de dépôt.

L'ARPE a été constituée le 14 avril 2011 en tant qu'organisme sans but lucratif sans capital social. L'Association avait auparavant été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et poursuit ses activités depuis mars 2013 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'Association administre des programmes en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador, et ce, sans gain monétaire ou de profit pour ses intendants. L'ARPE fournit également des services de gestion administrative pour le programme Ontario Electronic Stewardship. L'ARPE est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

a) Produits

L'Association applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des produits. Les écofrais sont perçus par ses intendants inscrits dans les provinces qui participent au programme de l'ARPE. L'Association comptabilise ces frais dans les produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé ou si son recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits tirés des écofrais sont comptabilisés au moment où chaque intendant les déclare et les verse tel qu'il est exigé par les lois provinciales en matière d'environnement.

Les frais de gestion et les produits d'intérêts sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés.

b) Collecte directe, manutention, transformation et autres frais

Les charges liées à la transformation, à la manutention et à la collecte (incluant les frais de transport, d'entreposage ou de stockage connexe) sont inscrites à la date à laquelle les produits électroniques sont recueillis des sites de collecte. Les autres charges sont comptabilisées à mesure qu'elles sont engagées.

c) Charges à répartir

Les charges à répartir, telles que le soutien administratif, incluant les coûts d'harmonisation, les frais de bureau liés à la qualité des matières recyclées, l'administration et autres frais de gouvernance, sont répartis dans les régions couvertes par l'ARPE, dont la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, et Terre-Neuve-et-Labrador selon les coûts réels lorsqu'elles sont engagées.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Association d'offrir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Logiciels	3 ans
Matériel	5 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée d'utilité estimée ou durée du bail, selon la moindre des deux

e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Association n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Association ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Association s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice visé. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent notamment la provision pour créances douteuses, des charges à payer au titre de la transformation de produits électroniques en fin de vie utile et des écofrais, des produits à recevoir et l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Débiteurs

Les débiteurs comprennent un montant de 1 400 000 $ (1 400 000 $ en 2017) dû par le fournisseur de services d'administration de la Colombie-Britannique qui a été avancé dans le but de financer les activités de la région. Cette avance n'est pas assortie d'une garantie, ne porte pas intérêt et est exigible sur demande.

3. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	Cumul de l'amortissement	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
Logiciels	643 620 $	499 167 $	**144 453 $**	103 465 $
Mobilier et matériel	140 732	118 335	**22 397**	29 994
Matériel	13 050	6 960	**6 090**	8 700
Améliorations locatives	203 717	108 428	**95 289**	136 480
	1 001 119 $	732 890 $	**268 229 $**	278 639 $

4. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 628 074 $ (826 361 $ en 2017) au titre des versements à l'État, incluant les montants à payer au titre de la taxe de vente harmonisée.

5. Fonds affectés

a) Fonds d'efficacité et d'efficience

Le conseil d'administration de l'ARPE a constitué un fonds d'efficacité et d'efficience pour promouvoir une pratique exemplaire en matière de collecte, de transport et de transformation de produits électroniques en fin de vie utile et pour assurer une réduction continue de l'impact environnemental du programme de l'ARPE.

Le fonds a pour objectif d'améliorer certains éléments non financés du programme, notamment de garantir une capacité de manipuler adéquatement les produits électroniques en fin de vie utile récupérés dans le cadre du programme, contribuer à l'amélioration des paramètres du programme et assurer que les meilleures pratiques soient imposées concernant la manutention de substances préoccupantes. Jusqu'à 10 % des charges de fonctionnement directes engagées par l'ARPE peuvent être transférées annuellement au fonds lorsqu'il y aura un excédent des produits sur les charges au cours de l'exercice.

b) Réserve pour éventualités

Le conseil d'administration de l'ARPE a constitué une réserve pour éventualités afin d'accumuler les fonds suffisants pour assurer le fonctionnement d'un programme stable dans des conditions économiques variables.

Le montant visé pour la réserve est équivalent à une année des coûts d'exploitation projetés. Le total de l'excédent des produits par rapport aux charges qui n'a pas été affecté à l'achat d'immobilisations ou transféré au fonds d'efficacité et d'efficience, est transféré au fonds jusqu'à ce que le montant visé soit atteint. S'il y a un déficit de fonctionnement pendant l'exercice, un transfert sera effectué de la réserve pour éventualités au fonds général pour couvrir le déficit.

6. Gestion des risques

a) Risque de crédit

L'ARPE est exposée au risque de crédit découlant de la qualité de ses intendants. Le risque de crédit découle de la possibilité que les membres inscrits de l'ARPE soient incapables de remplir leurs obligations. Les intendants de l'ARPE sont nombreux et diversifiés, ce qui réduit la concentration du risque de crédit. La direction évalue attentivement la recouvrabilité pour atténuer ce risque. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2017.

b) Risque de marché

L'ARPE est exposée à un risque de marché découlant des fluctuations dans la vente de produits électroniques grand public dans les régions couvertes par l'ARPE. Ce risque est atténué par les baisses correspondantes de livraison et de coûts de recyclage ainsi que la réglementation des ministères de l'Environnement des diverses régions. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2017.

c) Risque de taux d'intérêt

L'ARPE est exposée au risque de taux d'intérêt découlant de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur la valeur des titres à revenu fixe détenus par l'Association. L'ARPE gère ce risque en détenant des CPG et en échelonnant les échéances des titres qu'elle détient. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2017.

7. Engagements

L'Association a conclu un contrat de location pour ses locaux. Les paiements minimaux futurs au titre de la location s'établissent comme suit :

2019	195,700	$
2020	97 800	
	293 500	$

8. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée au cours de l'exercice à l'étude.

Cette publication est imprimée sur du papier *Rolland Enviro Print,* certifié Garant des forêts intactes[MC]. Ce papier composé de 100 % de fibres recyclées après consommation est fabriqué selon un procédé sans chlore et à l'aide de l'énergie biogaz.

RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES

recyclerMESelectroniques.ca

© Association pour le recyclage des produits électroniques. Tous droits réservés.

RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES et le dessin de marque sont la propriété exclusive de l'Association pour le recyclage des produits électroniques. Toute utilisation non autorisée est strictement interdite.